

RAPPORT DE GESTION 2023 ACC26

Mesdames, Messieurs.

Conformément à la loi et au statut, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre association durant l'exercice clos le 31 12 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

J'ai effectué le mercredi 27 mars 2024 un travail de révision des comptes en présence de Madame la Présidente Claire Lavayssière et de Madame Yvelise Martinez Liénard, comptable de l'Association. Tous les documents sociaux, comptes ou autres documents s'y rapportant m'ont été communiqués.

L'association a clôturé le 31 12 2023 les comptes de son exercice comptable et la durée de cet exercice est de 12 mois.

Le système comptable appliqué est celui de la comptabilité dite de la trésorerie suivant l'enregistrement des états de banque d'après la méthode des encaissements et décaissements.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31.12. 2023 fait apparaître un déficit de 2 171,94€ contre une perte de 21 112,85€ pour l'exercice 2022.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 23,22% pour atteindre 222 920,64€.

Cette augmentation est due aux produits d'Octobre rose (+39 845€), de manifestations diverses (+13 123€ principalement Noël magique Valrhona) et Raid rose (+19 721€).

Les charges de l'association ont augmenté de 11,42% pour atteindre 225 092,48€.

Cette progression s'explique en partie par l'augmentation des soins aux malades (+11 757,00€) et salaires et charges sociales (+26 232€).

Une somme de 32 295€ correspondant au solde d'une subvention allouée par l'ARS dans le cadre d'un appel à projets "Parcours de soins global après traitement d'un cancer" restait dans les comptes produits à étaler en 2022.

Cette somme reprise en totalité sur l'exercice 2023 a servi à :

- Un don de 5 000€ à l'association Arche pour la recherche en cancérologie hématologique.
- Un don de 5000€ à l'association AJA, adolescents et jeunes adultes.
- Un don de 20 000€ à la recherche contre le cancer.

Comme les autres années les frais de déplacements et défraiements sont abandonnés par les bénévoles au profit de l'association, justificatifs dûment annexés et visés par Madame la Présidente.

Deux investissements ont été effectués sur l'exercice 2023

- un vélo smoothie Permajuce pour 2 760€.
- un ordinateur pour 1 302,30 euros.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 112 670,48€ avant l'affectation du résultat 2023.

À la clôture de l'exercice, la trésorerie était positive de 107 523,81€ contre 143 583.19€ au 31 12 2022.

La valorisation comptable du bénévolat

Comptabiliser le temps passé par les bénévoles au sein de l'Association est important.

C'est une manière de valoriser l'engagement des bénévoles et de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat.

Leur comptabilisation constitue la règle et est inscrite au pied du compte de résultat.

La valorisation comptable du bénévolat n'a aucune incidence sur le résultat comptable de l'association car il ne génère pas de flux financiers

La méthode de revalorisation s'appuie sur le nombre d'heures effectuées par les bénévoles.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du smic (méthode la plus prudente).

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 46 874,32€ pour l'exercice 2023 contre 35 890,40€ en 2022.

Je n'ai relevé aucune insuffisance ou anomalie et constaté que l'enregistrement des écritures respectait bien le formalisme et la rigueur du plan comptable et qu'il donnait une image fidèle de l'association.

En conséquence, nous demandons aux membres présents à cette Assemblée générale de bien vouloir donner quitus aux comptes établis pour l'exercice 2023.

Fait à Romans sur Isère le 10 avril 2024.

Dominique Bonnand.